

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION nº 2015/05/26-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 mai 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu l'avis du comité technique en date du 19 mai 2015 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE:

OBJET : Seuil de revenu minimum pour le recrutement de vacataire

Le conseil d'administration approuve le seuil de 10 000 euros minimum pour être recruté en qualité de chargé d'enseignement vacataire au sein d'Aix-Marseille Université.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice: 30

Quorum: 15

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 26 mai 2015

von BERLAND résident de l'Université d'Aix-Marseille

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36